

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS SERVICES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

(BPU N° Mimob-2025-001)

Acheteur

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

Représentant de l'acheteur (RA)

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Nord-Ouest par délégation de signature de M. le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, par arrêté n°25-043 du 15 septembre 2025

Objet du marché

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux prestations de fourniture et d'analyse vidéos sur le réseau de la DIR Nord-Ouest.

Le présent BPU comporte 15 pages.

AVERTISSEMENT

Les définitions de prix qui suivent s'entendent, sauf indication contraire dûment spécifiée dans le libellé, pour l'ensemble des prestations visées au Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP) et aux documents éventuels qui lui sont annexés, et comprennent en particulier :

- les charges financières du titulaire, de ses co-traitants et sous-traitants, avec entre autres :
 - les dépenses de salaire, allocations et charges de personnel ;
 - les charges de fonctionnement, d'entretien et d'amortissement des matériels et véhicules utilisés ;
 - les frais généraux ainsi que les charges, impôts et taxes de toutes natures ;
 - les charges directement ou indirectement liées à l'exécution du marché (pilotage, encadrement, organisation, planification, études diverses, déplacements, protection des travailleurs, assurances, etc.) ;
- les déplacements et frais de correspondance du titulaire rendus nécessaires par l'exécution du marché ;
- les frais découlant de la mise en œuvre de la démarche qualité ;
- la remise des documents visés au CCTP même lorsque leur détail n'est pas précisé de manière spécifique dans le libellé du prix ;
- la recherche et l'obtention de tous les documents nécessaires aux restitutions demandées au titre du marché ;
- la reprise des versions provisoires jusqu'à approbation du RA ;
- pour ce qui concerne les réunions et présentations, dans le cadre défini au CCTP :
 - l'ensemble des frais relatifs aux déplacements et aux temps passés ;
 - l'élaboration de tous les documents nécessaires à une bonne présentation et la rédaction du compte-rendu ;
 - les moyens matériels à mettre en œuvre pour une présentation dynamique ;
 - les consommables à remettre aux participants (supports de présentation, etc.).

Toutes les prestations nécessaires à la réalisation du marché sont réputées rémunérées par les prix du présent bordereau des prix. En aucun cas le titulaire ne pourra se prévaloir du fait qu'une prestation prévue par le contrat ne fait pas l'objet d'un prix la décrivant spécifiquement.

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment du CCTP.		
RÉUNIONS		
R1	Réunion demi-journée en présentiel Ce prix rémunère une réunion d'une demi-journée, en présentiel sur site, frais de déplacement inclus, dans le cadre d'une mission quelle qu'elle soit conformément à l'article 9 du CCTP. Demi-journée	
R2	Réunion en visioconférence Ce prix rémunère à l'heure une réunion supplémentaire en visioconférence, dans le cadre d'une mission quelle qu'elle soit conformément à l'article 9 du CCTP. À l'heure	
R3	Réunion de bilan en présentiel Ce prix rémunère à la demi journée, une réunion d'une demie-journée en présentiel, de bilan du marché, conformément à l'article 9 du CCTP. Demi-journée	
R4	Réunion de bilan en visioconférence Ce prix rémunère une réunion d'une demi-journée en visioconférence de bilan du marché, conformément à l'article 9 du CCTP. Demi-journée	
M1 : FOURNITURE DE FLUX VIDÉOS EN TEMPS RÉEL ET DIFFÉRÉ		
M1.1	Location d'un équipement de terrain de capture vidéo (ETCV) Ce prix rémunère, au forfait-jour, le coût de la location journalière d'un équipement de terrain de capture vidéo installé et actif. Il inclut les coûts d'alimentation, l'abonnement 3G/4G/5G, la supervision et le maintien en condition opérationnelle de l'ETCV. Forfait jour	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
M1.2	Plus-value pour la location d'un équipement de terrain de capture vidéo (ETCV) fonctionnant en zone blanche Ce prix est ajouté, au forfait-jour du coût de la location journalière d'un équipement de terrain de capture vidéo installé et actif lorsque celui-ci est implanté en zone blanche en matière de télécommunication et qu'il nécessite un système spécifique de transmission des données. Plus-value sur Forfait jour	
M1.3	Installation et désinstallation d'un ETCV sur accotement de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur accotement de jour conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	
M1.4	Installation et désinstallation d'un ETCV sur TPC de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur terre plein central conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	
M1.5	Installation et désinstallation d'un ETCV sur portique, potence ou haut mât de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur portique, potence ou haut mât de jour conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	
M1.6	Installation et désinstallation d'un ETCV sur passage supérieur de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur un passage supérieur de jour conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	
M1.7	Plus-value pour installation et/ou désinstallation de nuit d'un à 5 ETCV Ce prix rémunère, au forfait, la plus-value pour une installation ou une désinstallation de nuit d'un jusqu'à 5 ETCV, si les suivants au-delà du premier sont situés à une distance inférieure à 10km du premier, conformément au CCTP.	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
	Ce prix s'ajoute aux prix M1.3, M1.4, M1.5 ou M1.6. Forfait	
M1.8	Moins-value pour le déplacement d'un équipement de terrain à une distance < 50km de jour comme de nuit Ce prix est déduit au forfait, sur un prix d'installation et désinstallation d'un ETCV en cas de déplacement d'un ETCV en vue d'une nouvelle instrumentation, conformément au CCTP. Ce prix est déduit des prix M1.3, M1.4, M1.5 ou M1.6. Forfait	
M1.9	Moins-value par installation et désinstallation en parallèle d'un ETCV à une distance de moins de 10km d'un autre ETCV de jour comme de nuit Ce prix est déduit au forfait, sur le prix d'installation et désinstallation d'un ETCV en cas d'installation en parallèle de plusieurs ECTV dans un rayon de 10km par rapport au 1^{er} ETCV, conformément au CCTP. Ce prix est déduit des prix M1.3, M1.4, M1.5 ou M1.6. Forfait	
M1.10	Plus-value pour installation en urgence d'un ETCTV Ce prix est ajouté au forfait, sur le prix d'installation d'un ETCV en cas de demande d'installation en urgence d'un ECTV, c'est-à-dire dans un délai de 48h conformément au CCTP. Ce prix s'ajoute aux prix M1.3, M1.4, M1.5 ou M1.6. Forfait	
M1.11	Fourniture d'un flux vidéo en temps différé Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture d'un flux vidéo en temps différé conformément au CCTP. Forfait	
M1.12	Fourniture d'un flux en temps réel Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture d'un flux vidéo sécurisé en temps réel, conformément au CCTP. Forfait	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
M1.13	Constitution du dossier technique d'autorisation préfectorale d'installation d'une caméra temporaire ou d'un ensemble de caméras faisant l'objet d'une même demande Ce prix rémunère, au forfait, la constitution et la transmission d'un dossier technique permettant la réalisation de la demande d'autorisation d'installation d'une caméra temporaire ou d'un ensemble de caméras conformément à l'article R252-3 du Code de la sécurité intérieure et conformément au CCTP. Forfait	
M2 : FOURNITURE DE COMPTAGES ET DE VITESSES À PARTIR DE FLUX VIDÉOS		
Les prix ci-dessous n'incluent pas la pose et la fourniture des caméras / ETCV, ni la fourniture des flux vidéos.		
M2.1	Mesure de débit classifié (VL, PL, Bus, 2RM, véhicule utilitaire et total TV) Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo, la mission de fourniture de mesure de débits classifiés ou de débit VL/PL et de débit total brutes, voie par voie le cas échéant, à partir d'une capture vidéo, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M2.2	Mesure de débit classifiés modes actifs (vélos, piétons, EPDM) Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo, la mission de fourniture de mesure de débits classifiés des modes actifs brutes conformément au CCTP pour l'ensemble des sous-secteurs d'une même source vidéo. Forfait jour de vidéo	
M2.3	Mesure de vitesse (moyenne, V85, V15, excès de vitesse, VL/PL) Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo, la mission de fourniture mesure des vitesses classifiées brutes, voie par voie le cas échéant, à partir d'une capture vidéo, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M2.4	Fourniture d'un tableau d'analyse croisée des comptages et des vitesses et des illustrations correspondantes	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
	Ce prix rémunère, au forfait, en complément d'une mesure de débit (M2.1) et d'une mesure de vitesse (M2.3), la fourniture d'un tableau de restitution sur la période d'analyse étudiée croisant des données de débit et de vitesse ainsi que des illustrations correspondantes, conformément au CCTP. Forfait	
M2.5	Fourniture d'un rapport et d'un tableau d'analyse Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture d'un rapport et d'un tableau détaillé de restitution des mesures sur la période d'analyse et le secteur étudié, conformément au CCTP. Forfait	
M2.6	Essai et calibrage Ce prix rémunère, au forfait, une mission d'essai et de calibrage et la fourniture d'un rapport, à partir d'un flux vidéo, conformément au CCTP. Forfait	
M3 : ANALYSES VIDÉO SPÉCIFIQUES Les prix ci-dessous n'incluent pas la pose et la fourniture des caméras / ETCV, ni la fourniture des flux vidéos, y compris pour la mise en place des systèmes d'alerte temps réel. Les prix ci-dessous intègrent tous les développements logiciels et d'algorithme qui pourraient être nécessaires à la mise en place des traitements et analyses. Les prix ci-dessous sont équivalents qu'ils soient réalisés de manière automatisée ou par des moyens humains.		
M3.1	Analyse de trajectoire – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé de trajectoire à partir d'une capture vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.2	Analyse d'accident ou de presque accident – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé d'accident ou de presque accident à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP.	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
	Forfait jour de vidéo	
M3.3	Mise en place d'un système temps réel d'alerte d'accident ou de presque accident Ce prix rémunère, au forfait, la mise en place et le paramétrage d'un système d'alerte en temps réel d'accident ou de presque accident en temps réel à partir d'un flux vidéo, conformément au CCTP. Forfait	
M3.4	Analyse de véhicules arrêtés sur la chaussée ou la bande d'arrêt d'urgence – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé de véhicules arrêtés sur la bande d'arrêt d'urgence ou sur la chaussée à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.5	Mise en place d'un système temps réel d'alerte de véhicules arrêtés sur la chaussée ou la bande d'arrêt d'urgence Ce prix rémunère, au forfait, la mise en place et le paramétrage d'un système d'alerte en temps réel de véhicules arrêtés sur la chaussée ou la bande d'arrêt d'urgence à partir d'un flux vidéo, conformément au CCTP. Forfait	
M3.6	Analyse de franchissement de ligne continue, de BAU ou de zones interdites type zebra – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé de franchissement de ligne continue, de BAU ou de zones interdites type zebra à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.7	Mise en place d'un système temps réel d'alerte de franchissement de ligne continue, de BAU ou de zones interdites type zebra Ce prix rémunère, au forfait, la mission d'analyse et le paramétrage en temps différé de franchissement de ligne continue, de BAU ou de zones interdites type zebra à partir d'un flux vidéo, conformément au CCTP. Forfait	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
M3.8	Analyse du nombre de dépassements ou de dépôts – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé d'accident ou de presque accident à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.9	Analyse du non-respect de régimes de priorité – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé du non-respect de régimes de priorité à un carrefour, une bretelle ou une intersection à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.10	Analyse de détection automatique de bouchon – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé de détection automatique de bouchon à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.11	Mise en place d'un système temps réel d'alerte de détection automatique de congestions Ce prix rémunère, au forfait par jour de mesure, la mise en place et le paramétrage d'un système d'alerte en temps réel avec système d'alerte de détection automatique de congestions, à partir d'un flux vidéo, conformément au CCTP. Forfait	
M3.12	Analyse de distance intervéhiculaires – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé de distances intervéhiculaires à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.13	Analyse des entrées – sorties sur aire – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé de la différence des entrées / sorties d'une aire du réseau DIRNO, à partir de flux vidéos et la fourniture des	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
	données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.14	Détection et comptages de véhicules spécifiques (TMD, convois exceptionnels, tracteurs, etc.) – temps différé Ce prix rémunère, au forfait par jour de vidéo analysé, la mission d'analyse en temps différé de détection et de comptages de véhicules spécifiques à partir d'un flux vidéo et la fourniture des données correspondantes, conformément au CCTP. Forfait jour de vidéo	
M3.15	Mise en place d'un système temps réel d'alerte de détection et de comptages de véhicules spécifiques Ce prix rémunère, au forfait, la mise en place et le paramétrage d'un système d'alerte en temps réel avec système d'alerte de détection et de comptages de véhicules spécifiques, à partir d'un flux vidéo, conformément au CCTP. Forfait	
M3.16	Fourniture d'un rapport d'analyse Ce prix rémunère au forfait, la fourniture d'un rapport pour un type d'analyse sur l'ensemble de la période étudiée, conformément au CCTP. Forfait	
M3.17	Note technique et paramétrage pour la mise en place des systèmes d'alerte temps réel Ce prix rémunère, au forfait, la rédaction et la fourniture d'une note technique spécifiant le fonctionnement et la mise en place des calculs et détections pour les alertes en temps réel, conformément au CCTP. Forfait	
M3.18	Essai et calibrage Ce prix rémunère, au forfait, une mission d'essai et de calibrage et la fourniture d'un rapport, correspondant à une analyse spécifique des prix M3, conformément au CCTP. Forfait	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
M4 : FOURNITURE DE DONNÉES DE TAUX D'OCCUPATION DES VÉHICULES (ANALYSE DU COVOITURAGE)		
M4.1	Location annuelle d'un équipement de terrain de mesure du taux d'occupation (ETMTO) Ce prix rémunère, au forfait annuel, le coût de la location d'un équipement de terrain de mesure du taux d'occupation. Il inclut les coûts d'alimentation, l'abonnement 3G/4G/5G, la supervision et le maintien en condition opérationnelle de l'ETMTO. Forfait annuel	
M4.2	Location mensuelle d'un équipement de terrain de mesure du taux d'occupation (ETMTO) Ce prix rémunère, au forfait mensuel, le coût de la location d'un équipement de terrain de mesure du taux d'occupation. Il inclut les coûts d'alimentation, l'abonnement 3G/4G/5G, la supervision et le maintien en condition opérationnelle de l'ETMTO. Forfait mensuel	
M4.3	Installation et désinstallation d'un ETMTO sur accotement de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur accotement de jour conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	
M4.4	Installation et désinstallation d'un ETMTO sur TPC de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur terre plein central conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	
M4.5	Installation et désinstallation d'un ETMTO sur portique, potence ou haut mât de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur portique, potence ou haut mât de jour conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
M4.6	Installation et désinstallation d'un ETMTO sur passage supérieur de jour Ce prix rémunère, au forfait, l'installation d'un équipement de terrain sur un passage supérieur de jour conformément au CCTP ainsi que sa désinstallation à l'issue de la période de mesure. Forfait	
M4.7	Plus-value pour installation et/ou désinstallation de nuit d'un ETMTO Ce prix rémunère, au forfait, la plus-value pour une installation ou une désinstallation de nuit d'un ETMTO, conformément, au CCTP. Ce prix s'ajoute aux prix M4.3, M4.4, M4.5 ou M4.6. Forfait	
M4.8	Moins-value pour le déplacement d'un ou équipement de terrain à une distance < 50km Ce prix est déduit au forfait, sur un prix d'installation et de désinstallation d'un ETMTO en cas de déplacement d'un ETMTO en vue d'une nouvelle instrumentation, conformément au CCTP. Ce prix est déduit des prix M4.3, M4.4, M4.5 ou M4.6. Forfait	
M4.9	Moins-value par installation et désinstallation en parallèle d'un ETMTO à une distance de moins de 10km d'un autre ETMTO. Ce prix est déduit au forfait, sur le prix d'installation et de désinstallation d'un ETMTO, en cas d'installation et désinstallation en parallèle de plusieurs ETMTO dans un rayon de 10km par rapport au 1^{er} ETMTO, conformément au CCTP. Ce prix est déduit des prix M4.3, M4.4, M4.5 ou M4.6. Forfait	
M4.10	Plateforme d'accès aux données et aux mesures Ce prix rémunère, au forfait annuel, le coût de mise en place et d'accès à la plateforme internet de collecte et de visualisation des données, conformément au CCTP. Forfait annuel	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
M4.11	Fourniture d'un rapport et du fichier source des données Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture d'un rapport et du fichier source pour une campagne sur un point de mesure, conformément au CCTP. Forfait	
M4.12	Note technique de fonctionnement des équipements et du système Ce prix rémunère, au forfait, à l'issue de la notification du marché, la réalisation et la fourniture d'une note technique spécifiant le fonctionnement des équipements de mesure du taux d'occupation, de la plateforme et des modes de calculs. Forfait	
M4.13	Essai et calibrage Ce prix rémunère, au forfait, une mission d'essai et de calibrage et la fourniture d'un rapport, conformément au CCTP. Forfait	
M5 : Fourniture de comptages directionnels par drone		
M5.1	Préparation de la mission de comptages directionnels Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des éléments préparatoire à la mission : plan de vol, autorisations, identification des stationnements et accès, conformément au CCTP. Forfait	
M5.2	Demie-Heure de vol d'un drone Ce prix rémunère, au forfait demie-heure, la prestation de vol du drone pour assurer la mission de comptage directionnel, conformément au CCTP. Forfait 1/2 heure	
M5.3	Déplacement pour la mission de comptages directionnels par drone Ce prix rémunère, au forfait, le déplacement et l'ensemble de ses composantes, pour assurer une mission de comptage directionnel par drone, conformément au CCTP. Forfait	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DE BASE	PRIX UNITAIRES
M5.4	Fourniture d'une capture vidéo issue d'une mission de comptage Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture de l'ensemble de la capture vidéo issue d'une mission de comptage directionnel, conformément au CCTP. Forfait	
M5.5	Fourniture d'un rapport de comptage directionnel Ce prix rémunère, au forfait par demie-heure de vidéo analysée, la fourniture d'un rapport de comptage directionnel sur un carrefour ou un échangeur, conformément au CCTP. Forfait par 1/2 heure de vidéo	
MCS : MISSIONS COMPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES		
MCS1	Chef de projet Ce prix rémunère le travail d'un chef de projet, à l'heure, conformément au CCTP. L'heure	
MCS2	Ingénieur d'études Ce prix rémunère le travail d'un ingénieur d'études, à l'heure, conformément au CCTP. L'heure	
MCS3	Technicien Ce prix rémunère le travail d'un technicien d'études, à l'heure, conformément au CCTP. L'heure	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES NON OBLIGATOIRE	PRIX UNITAIRES
Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment du CCTP. Les prix ci-dessous correspondent aux Prestations Supplémentaires Éventuelles pour les lesquelles les candidats n'ont pas d'obligation de réponse.		
PSE1	Mise en place d'un dashboard d'accès aux analyses de la mission M2, M3 et M5 Ce prix, rémunère au forfait annuel, la mise en place d'un dashboard et l'accès à un dashboard ou une plateforme internet permettant de visualiser les analyses réalisées, conformément au CCTP. Forfait annuel	
PSE2	Plus-value au prix M.4.1 pour la location annuelle d'un ETMTO permettant de réaliser des mesures à l'avant et à l'arrière des véhicules Ce prix est ajouté forfaitairement et annuellement, à la mission M4.1, pour intégrer une technologie d'analyse du taux d'occupation à l'avant et à l'arrière des véhicules, conformément au CCTP. Forfait annuel	
PSE3	Plus-value au prix M4.2 pour la location mensuelle d'un ETMTO permettant de réaliser des mesures à l'avant et à l'arrière des véhicules Ce prix est ajouté forfaitairement et mensuellement, à la mission M4.2, pour intégrer une technologie d'analyse du taux d'occupation à l'avant et à l'arrière des véhicules, conformément au CCTP. Forfait mensuel	